



# ASSOCIATION « GENTIANA LUTEA »

**Association Interprofessionnelle de la Gentiane jaune**  
CPPARM – Les Quintrands – Route de Volx – 04100 Manosque  
Tel : 04 92 72 47 62 ou 06 05 28 12 00

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ordinaire (année de réf. 2019)

**le 14 septembre 2020  
de 9h30 à 12h30**

Salle des Orgues  
19 rue du Valat - 12210 Laguiole

Dans le cadre de la  
**« Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central »**

Maître d'œuvre :



Financeurs publics :



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



## SOMMAIRE :

- GLOSSAIRE -----	p 2
- PV AG 2019 -----	p 3
- RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT -----	p 7
- RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE 2019 : -----	p 7
I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION : -----	p 7
A. <a href="#">Gentiana Lutea au service de la filière</a>	
B. <a href="#">Adhérents</a>	
C. <a href="#">Engagement moral</a>	
D. <a href="#">Conseil d'Administration</a>	
E. <a href="#">Bureau</a>	
F. <a href="#">Animation</a>	
G. <a href="#">Réunions et organisation du travail</a>	
II. COMMUNICATION : -----	p 9
A. <a href="#">Partenariats et réseaux de travail</a>	
B. <a href="#">Veille et partage des informations</a>	
C. <a href="#">Outils et documents produits</a>	
D. <a href="#">Événements 2019</a>	
III. ACTIONS / PROJETS : -----	p 13
A. <a href="#">Suivi de gentiane sur les estives</a>	
B. <a href="#">Groupe projet « Culture »</a>	
C. <a href="#">Exploitation de la ressource</a>	
D. <a href="#">Version complète du guide de bonnes pratiques de production de racine de gentiane</a>	
E. <a href="#">Charte de production durable</a>	
F. <a href="#">Caractérisation de la gentiane en fonction des modes de production</a>	
G. <a href="#">Corpus réglementaire, dossier « Statuts »</a>	
H. <a href="#">Vers une labellisation</a>	
IV. FINANCEMENTS : -----	p 21
A. <a href="#">« Mission Gentiane » en 2019</a>	
B. <a href="#">Mécénats et participation financière des professionnels</a>	
C. <a href="#">Statut fiscal de l'association</a>	
D. <a href="#">Projet « Médaillon »</a>	

## GLOSSAIRE :

**AFC** : Association Française des Cueilleurs professionnels de plantes sauvages  
**ANCT** : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (remplace le CGET)  
**AOP** : Appellation d'Origine Protégée  
**APA** : Aide au Partage des Avantages (mesure qui entre dans le cadre de l'application du protocole de Nagoya)  
**CBNPMP** : Conservatoire Botanique National Pyrénées et de Midi-Pyrénées  
**CEEG** : Cercle Européen d'Étude des Gentianacées  
**CGET** : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires  
**COPTASA** : société Coopérative agricole de Transhumance et d'Amélioration des Structures Agricoles  
**CPPARM** : Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales  
**CTFC** : Centre Tecnològic Forestal de Catalunya (centre de recherche en Espagne)  
**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
**DDFIP** : Direction Départementale des Finances Publiques  
**FAM** : FranceAgriMer - Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (Office des filières au Ministère de l'Agriculture)  
**FloreS** : programme de valorisation durable de la flore sauvage, engagé par l'AFC et l'université de Lausanne  
**HPLC** : chromatographie en phase liquide : procédé d'analyse de la composition d'un mélange et par extension, appareil qui permet la mesure  
**Mission gentiane** : « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central ». Maître d'œuvre depuis 2010 : CPPARM. Financeurs en 2019 : État (FNADT)  
**PNRVA** : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne  
**PPAM** : Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales  
**SICARAPPAM** : société d'intérêt collectif agricole de la région Auvergne des producteurs de plantes aromatiques et médicinales - Aubiat – 63260  
**ValuePam** : programme européen de valorisation de plantes médicinales et aromatiques qui implique entre autres le CBNPMP et le CTFC. Gentiana Lutea /CPPARM ont été associés aux travaux qui concernent la gentiane.

**PROJET DE PV DE L'AG du 20/05/2019**  
**Buron de Paillasseyre (COPTASA) – Anzat-le-Luguet (63420)**

**Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune : "Gentiana Lutea"**

Siège social : Château de Montlosier, 63970 Aydat

Siège administratif : Les Quintrands, Route de Volx, 04100 Manosque

Tel : 06 05 28 12 00 ou 04 92 72 47 62

**Lieu :** Buron de Paillasseyre (COPTASA) – 63420 Anzat-le-Luguet

**Président de séance :** Denis Chaud

**Secrétaire de séance :** Ines Chaud-Ullrich

**36 personnes présentes :**

**Michelle Bafail** (l'Or en Cézallier)

**Fabrice Bahuchet** (producteur)

**Anna Bobillo** (Les amis du vieil  
Allanche)

**Dominique Bonny** (Dist. Du  
Risoux)

**Bernard Bornes** (exploitant en  
gentiane)

**Laurent Bouscarat** (COPTASA)

**André-Paul Carnat** (retraité de la  
faculté pharm Clermont F.)

**Serge Chabaud** (ex. Artense  
Gentiane)

**Denis Chaud** (SICARAPPAM)

**Ines Chaud-Ullrich** (productrice)

**Alice Chazal** (Lycée Louis Mallet)

**Christian Coelho** (Université de  
Bourgogne)

**Emmanuel Correia** (Mairie  
d'Anzat le Luguet-63420)

**Olivier Coÿne** (Herb'expert SARL)

**Christine de Bénédict** (Mairie de  
Picherande)

**Philippe Desriviers** (Société Avèze)

**Michaël Douette** (DREAL  
Occitanie)

**Jérôme Dupic** (société Oriane)

**Gilles Figueredo** (Lexva  
Analytique)

**Martine Figueredo**

**Stéphanie Flahaut**  
(CPPARM/Gentiana Lutea)

**Raphaële Garreta** (CBNPMP)

**Vincent Gerbe** (Société Avèze)

**Lionel Gire** (CBNPMP)

**Luc Jalenques** (producteur)

**Vincent Juillet** (CGET)

**Charles Jollès** (CEEG)

**Thierry Lauly** (Laboratoire Lauly)

**Drissi Marbouh** (producteur)

**Geneviève Mazellier**

**Christian Perrier** (retraité de.  
VetAgro Sup Lempdes)

**Marie-Josée Perrier** (agronome)

**François Picard** (SARL  
Champimousse)

**Dominique Rousselet** (Distillerie  
Marcel Michel fils et succr)

**Benoît Valet** (producteur)

**Jean-Jacques Vermeersch**  
(Distillerie Louis Couderc)

**7 adhérents excusés (dont 3 procurations) :**

**Camille Buisnière** (ingénieur agro)

**Guy Cayssials** (Société Marius  
Bonal), procuration à Jean-Jacques  
Vermeersch

**Anne Chevillard** (Société Pernod)

**Benoist Delory** (Société Agricole  
d'Annouville)

**Didier Fontanel** (phytochimiste),

procuration à André-Paul Carnat

**Gérard Onic** (Alp'Erbo)

**Hervé Roche** (producteur),  
procuration à Ines Chaud-Ullrich

**17 autres personnes excusées :**

**François Artel** (ONF)

**Aimie Bley** (Natura 2000 PNRVA)

**Claude Chailan** (FAM Volx)

**Nathalie Charpiat** (DDT 12)

**Roser Cristobal** (CTFC)

**Laura Culan** (productrice)

**Laurent Depieds** (CPPARM)

**Patricia Devay**

**Anne-Marie Develay** (DREAL  
Occitanie)

**Franck Duguéréto** (PNC)

**Marie-Madeleine Fereyrolles**  
(mairie la Tour d'Auvergne)

**Annie Genevard** (ANEM)

**Auréli Gommé** (CPPARM)

**Alfred Gros** (DDT 63)

**François Guy** (dist. Pierre Guy)

**Philippe Peythieu** (Gentiane  
négoce)

**Julie Willm** (dist. Jos Nusbaumer)

Après un accueil café offert par la COPTASA, la journée commence par un mot de bienvenue d'Emmanuel Correia, maire d'Anzat-le-Luguet, suivi d'une présentation de la coopérative réalisée par Laurent Bouscarat.

Pour la COPTASA (société coopérative agricole de transhumance et d'amélioration des structures agricoles), qui gère quelques 4000 bovins en estives, les revenus liés à la gentiane n'entrent pas dans le prévisionnel. Les bergers, responsables des différents sites organisent l'exploitation de cette ressource lorsque la compétition avec les autres plantes devient trop importante sur la prairie. La COPTASA ne fauche pas, n'apporte pas d'amendements (sauf calcaire), elle a opté pour un pâturage tournant et respecte un chargement moyen instantané de 1,3 UGB / ha (soit 0,48 UGB / ha / an). Ces dernières années, le manque d'eau ainsi que la présence de campagnols ont contraint la coopérative à revoir à la baisse les effectifs de bovins, mais la

gentiane, ici gérée de façon durable, semble toujours aussi présente. On remarque par contre, comme dans les Alpes, que les bêtes mangent de plus en plus les fleurs.

Raphaële Garreta et Lionel Gire du CBNPMP (Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées) interviennent ensuite pour une présentation des résultats du projet ValuePam qui cherche à concilier exploitation et gestion durable des plantes aromatiques et médicinales sauvages. Ils présentent une méthodologie d'estimation de la ressource gentiane, ainsi qu'une réflexion sur la mise en place de plans de gestion à retrouver sur : <http://cbnpmp.blogspot.com/>

La pause de midi est marquée par un apéritif participatif, une occasion de déguster les différentes spécialités à base de gentiane.

Un repas convivial proposé par Marie-Paule et Thierry, bergers du buron, est ensuite pris sur place.

## Ouverture de l'assemblée générale à 14h55 :

### Ordre du jour :

1. Ouverture de la réunion par le Président
2. Approbation du procès verbal de l'AG du 22 mai 2018
3. Rapport d'activité de l'exercice 2018 et projets 2019, dont validation de la version 2019 du guide de bonnes pratiques, présentation du projet de certification et présentation du projet « médaillon »
4. Rapport financier de l'exercice 2018 et prévisionnel 2019
5. Approbation du rapport d'activité et du rapport financier, quitus aux administrateurs
6. Renouvellement du Conseil d'Administration
7. Questions diverses

Le quorum est atteint avec 20 membres présents et 3 représentés.

### [1. Ouverture de la réunion par le Président :](#)

**Présentation du rapport moral** (cf. p 7 du livret) : face à la difficulté croissante à trouver des chantiers d'exploitation, l'inquiétude des professionnels est palpable. En 2018 l'association s'est consacrée à l'actualisation du guide de bonnes pratiques, elle s'est impliquée dans une réflexion sur la gestion de la ressource, a poursuivi ses essais de culture de gentiane, a réalisé des analyses de racines, a finalisé son dossier « statut des arracheurs », a travaillé sur le projet d'observatoire économique de la filière et sur la certification des bonnes pratiques, autant de travaux qui convergent et constituent les bases d'une production durable.

### [2. Adoption du procès verbal de l'AG du 22 mai 2018 :](#)

Adopté à l'unanimité.

### [3. Rapport d'activité de l'exercice 2018 et projets 2019 :](#)

- **Le rapport d'activité 2018** est présenté en 4 parties :

Fonctionnement de l'association – Communication – Actions – Financement. cf. **« rapport d'activité 2018 » pp 8 à 20 du livret distribué en AG** (et en annexe du présent compte-rendu).

- **Résumé des interventions, actions en cours et projets 2019 présentés :**

#### **- Communication :**

Il est noté que les propriétaires / gestionnaires fonciers sont des acteurs de la filière que nous avons du mal à sensibiliser et à impliquer dans la gestion durable de la ressource gentiane. Le partenariat avec l'ANEM doit se poursuivre.

L'association sera présente à la fête de la gentiane de Picherande, les personnes volontaires pour une permanence sont invitées à prendre contact avec Christine de Bénédic. Une présence à la fête de la gentiane de Riom-es-Montagnes peut être envisagée si quelqu'un porte le projet.

Le prochain bulletin du CEEG est à paraître en juin 2019.

#### **- Suivi de gentiane sur les estives, protocole 2019 :**

Un protocole d'observation de l'impact d'un arrachage à la mini-pelle doit venir compléter le protocole d'observation existant. Suite à l'importante floraison en 2018, une attention particulière sera également portée à la germination de nouvelles plantules. Les relevés sont prévus sur 4 stations programmés entre juin et juillet.

Les données des années précédentes confiées au CBNPMP sont en cours d'analyse par un étudiant de Toulouse.

**- Gestion de la ressource, nouvelles pistes d'actions :** intégrer des mesures spécifiques à la gentiane dans les MAEC ? Réaliser une base de données des parcelles exploitées, via l'association ?

**- Guide de bonnes pratiques de production, validation de la version 2019 :**

Le projet de guide élaboré par le groupe « Charte » puis validé par le conseil d'administration a été envoyé par mail aux personnes présentes le 13/05/2019. Il est également distribué ce jour avec le livret d'AG.

Les nouveaux volets 2 et 3 proposés ne suscitent pas de débats particuliers. Fabrice Bahuchet souhaite cependant que des dates d'arrachages précises soient imposées dans le volet 1. Les avis ne sont pas unanimes sur ce point qui ne faisait pas partie des travaux 2018. Il est décidé pour la version 2019, d'afficher en caractères gras les préconisations de dates déjà inscrites : « l'arrachage s'effectue lorsque la plante est identifiable, généralement entre mai et octobre. (...) », et de retravailler ce chapitre en groupe projet dès le mois de septembre. La version 2019 est adoptée à l'unanimité.

**- Charte de production de gentiane durable, documents à construire :**

La charte s'appuie sur les préconisations du guide de bonnes pratiques aujourd'hui complet. Il est prévu qu'elle soit constituée de deux parties : un document de présentation (spécificités de la filière et définition d'une production durable), et différents documents d'engagements, variables en fonction de la place de chacun dans la filière.

**- Cultures 2019, des avancées concernant la germination :**

Bons résultats des essais de germination suivant différentes méthodes : Christian Perrier avec de l'acide gibbérelle, Freddy Fresard et Lionel Gire grâce à une levée de dormance par le froid.

Semis « griffés » : le semis 2019 chez Ines Chaud-Ullrich semble confirmer que la graine est sensible au dessèchement (meilleure germination sur la partie ombragée de la parcelle).

**- Analyse de racines, des partenariats de travail intéressants :**

L'étude des résultats est réalisée par le groupe projet « Analyse » rejoint par Hervé Roche, Christian Perrier, Camille Buissière, Christian Coelho et Siham Mazzal. Un étudiant de l'Université de Bourgogne (encadré par Christian Coelho et Raphaëlle Tourdot) poursuit actuellement le travail d'analyse afin de faire ressortir les spécificités de la gentiane en fonction de la région et du terroir.

**- Corpus réglementaire, dossier « statut des arracheurs » :**

Le dossier est diffusé sur internet depuis janvier 2019. La question de la cueillette et du régime agricole demande cependant à être encore approfondie car s'il semble admis que la cueillette dépend bien du régime social agricole, ceci n'est pas clair concernant le régime fiscal le régime juridique. Le document gagnera par ailleurs à être relu par un juriste.

**- Observatoire économique et certification « Gentiane Durable » :**

Le partenariat souhaité avec FAM n'ayant pas abouti, la réflexion s'oriente vers une démarche de certification qui permettrait d'une part de certifier les données économiques tout en respectant la confidentialité souhaitée par les professionnels, et d'autre part de certifier le respect des préconisations du guide de bonnes pratiques de production. Jean-Jacques Vermeersch demande à ce que soit réalisé un compte-rendu du travail effectué sur l'observatoire économique afin de solliciter à nouveau le CA Centre France qui avait soutenu le projet en 2017.

**- Certification, volet économique simplifié :**

François Picard présente un outil de saisie déjà abouti. Sa mise en œuvre peut être rapide si la question du contrôle est solutionnée : le candidat à la certification renseigne différentes feuilles d'un classeur concernant ses achats, ventes et stocks. Un auditeur réalise le contrôle des informations en s'appuyant sur les documents comptables de la structure. Pour être certifiée, l'entreprise doit respecter un certain nombre de critères qui vont déterminer si celle-ci est « vertueuse ». Le projet prévoit qu'une entreprise qui ne serait pas retenue puisse défendre son point de vue auprès d'une commission de certification qui étudiera les dossiers au cas par cas.

Une synthèse regroupant toutes les données sera ensuite réalisée afin d'alimenter l'observatoire économique de la filière.

**- Financements :**

La cotisation fixe une contribution minimum, mais Jean-Jacques Vermeersch précise qu'il est toujours possible de faire un don.

#### 4. Rapport financier de l'exercice 2018 et prévisionnel :

Au bilan, le **patrimoine de l'association s'élève à 7713,80 € au 31/12/18.**

Le **résultat comptable est positif** : 3480,50 € de recettes (cotisations + dons à l'association) – 186,46 € de charges (assurance + banque + frais de réception) = + **3294,04 €.**

Au prévisionnel 2019 : **9000 € à reverser au CPPARM** pour honorer la part d'autofinancement de la Mission

Gentiane concernant les actions 2019.

Le résultat 2018 est inscrit à la ligne « report à nouveau » du bilan pour 2019.

### 5. Vote :

Le rapport d'activité et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité. Quitus est donné aux administrateurs.

### 6. Renouvellement des mandats :

Les administrateurs sortants sont : Ines Chaud-Ullrich et Drissi Marbough (collège 2), Denis Chaud (Collège 3), Jean-Jacques Vermeersch, Dominique Rousselet et Dominique Bonny (collège 4), Camille Buisnière et Serge Chabaud (collège 5). Tous se représentent sauf Serge Chabaud. Il n'y a pas de nouvelles candidatures et ceux qui se représentent sont réélus à l'unanimité par vote à main levée. Pour information, Jérôme Dupic terminera le mandat de Daniel Imbaud, au titre de la société Oriane.

#### **Composition du nouveau Conseil d'administration (personnes élues ce jour en caractères gras)**

Collège 1 : Propriétaires, exploitants, gestionnaires fonciers	Collège 2 : Arracheurs et cultivateurs de gentiane	Collège 3 : Exploitants en gentiane, collecteurs et négociants	Collège 4 : Transformateurs	Collège 5 : Membres associés
Mairie d'Anzat le Luguët, Emmanuel Correia	<b>Ines Chaud-Ullrich</b>	<b>SICARAPPAM, Denis Chaud</b>	<b>Distillerie Louis Couderc, Jean-Jacques Vermeersch</b>	CEEG, Charles Jollès
Mairie de Picherande, Christine de Bénédicte	Fabrice Bahuchet	SARL Herb'Expert, Olivier Coÿne	<b>Distillerie Marcel Michel, Dominique Rousselet</b>	<b>Camille Buisnière</b>
	<b>Drissi Marbough</b>	SAS Oriane, Jérôme Dupic	Société Pernod, Anne Chevillard	André-Paul Carnat
		Champimousse, François Picard	Société Avèze, Philippe Desriviers	Christian Perrier
			<b>Dist. Du Risoux, Dominique Bonny</b>	

La nouvelle équipe se compose de **17 administrateurs titulaires** sur les 20 sièges prévus dans les statuts (restent 2 sièges vacants dans le collège 1, et 1 siège dans le collège 2), et de **1 « administrateur stagiaire »** élu pour 1 an dans le collège 4.

#### **Clôture de l'AG à 17h20**

**Suite à une brève réunion du CA il est précisé que le bureau 2019 reste inchangé :** Denis Chaud Président – Jean Jacques Vermeersch Vice président - Ines Chaud Ullrich Secrétaire – Christine de Bénédicte Secrétaire adjointe – Fabrice Bahuchet Trésorier.

Un grand merci à la COPTASA, à Laurent Bouscarat et à l'équipe du buron de Paillasseyre pour leur accueil.

A ....., le .....

Signature du président de séance :  
Denis Chaud

Signature de la secrétaire de séance :  
Ines Chaud-Ullrich

## RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

La racine de gentiane semble intéresser de plus en plus les industriels et la pression sur la ressource est en augmentation. En tant qu'interprofession il est de notre devoir de veiller à sa pérennisation.

Dans ce but, nous avons validé ensemble en mai 2019 un guide de bonnes pratiques de production de gentiane actualisé et complété par deux nouveaux chapitres : « Consignes de gestion de la ressource et de vente de gentiane sur pied », qui s'adresse essentiellement aux propriétaires / gestionnaires fonciers ; et « Consignes de collecte et d'achat de racine de gentiane », qui s'adresse essentiellement aux exploitants en gentiane, collecteurs et acheteurs de racine.

Le guide et ses annexes (classeur économique, convention-type d'exploitation de racine de gentiane, formulaire de fiches de chantiers, annexe réglementaire, dossier statuts) constituent un ensemble d'outils qui convergent vers une démarche « Qualité » en accord avec le principe du développement durable.

Nous y voyons trois objectifs principaux : permettre une gestion durable de la ressource (contrôler la bonne application du guide, éviter la constitution de stocks spéculatifs, poser les bases d'un plan de gestion, ...) ; améliorer les pratiques sociales et économiques (par le biais de la mise en place d'un observatoire économique de la filière, en incitant à contractualiser davantage, en apportant plus de transparence à la filière) ; et mieux valoriser le produit gentiane (grâce à un travail de labellisation).

En 2019 nous avons par ailleurs consolidé nos connaissances de la plante en poursuivant les essais de culture et l'observation de la gentiane dans son milieu naturel. Nous avons enfin travaillé sur l'analyse chimique de la racine afin d'étudier la variabilité de sa composition en fonction des terroirs et modes de production.

Tous ces travaux ne seraient réalisables sans votre implication et sans celle de nos partenaires de travail : le CPPARM (maître d'œuvre de la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central »), l'Université de Bourgogne, VetAgro Sup Clermont Ferrand et le Cercle Européen d'Étude des Gentianacées ainsi que nos partenaires financiers : l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et nos soutiens dans la filière. Un grand merci à tous.

Concernant cette journée d'assemblées générales, merci à notre correspondant local Johan BOUGES, pour ses contacts et pour l'organisation ; merci à Monsieur Vincent ALAZARD, Maire de Laguiole et Conseillé Départemental, pour l'accueil dans sa région et le prêt de la salle ; et enfin merci à Monsieur Michel BRAS, grand Chef étoilé de Laguiole qui nous ouvre son jardin pour la visite de cet après-midi.

## RAPPORT D'ACTIVITE SUR L'ANNEE 2019

### I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :

#### **A/ Gentiana Lutea au service de la filière :**

L'association Gentiana Lutea est régulièrement sollicitée pour des demandes d'informations sur la plante, le marché, les réglementations ou sur la mise en culture, mais aussi pour des contacts, des partenariats ou des interviews. Visible et identifiable, elle constitue la partie organisée de la filière.

Les documents réalisés dans le cadre de la « Mission gentiane » permettent de répondre à une grande partie des demandes et sont utilisés tout au long de l'année. L'objectif est de diffuser l'information au plus grand nombre (propriétaires / gestionnaires fonciers ; producteurs ; négociants ; utilisateurs ; grand public) dans le but de faire connaître cette petite filière, d'améliorer les pratiques et de partager les outils de gestion de la ressource afin que chacun se les approprie.

#### **B/ Adhérents :**

Gentiana Lutea compte 40 adhérents en 2019, soit 22 structures et 18 adhésions en nom propre. Eric VALLÉ n'a pas renouvelé son adhésion. On notera 4 retours ou nouvelles adhésions : Thierry LAULY - Laboratoire de

Luchon, Michelle BAFOIL, Elisabeth DODINET et Luc JALENQUES.

### **C/ Engagement moral :**

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur, il est rappelé que le fait d'adhérer à l'association implique un engagement moral à respecter les préconisations du guide de bonnes pratiques de production de racine de gentiane (Guide version 2019 disponible sur <https://www.cpparm.org/la-gentiane/> ou sur simple demande auprès de l'animatrice de l'association).

### **D/ Conseil d'Administration :**

Chacun des 5 collèges (1 - propriétaires/gestionnaires fonciers ; 2 - gentianaires/cultivateurs de gentiane ; 3 - exploitants en gentiane/collecteurs/négociants/grossistes ; 4 - transformateurs ; 5 - membres associés) dispose de 4 sièges d'administrateurs titulaires élus pour 3 ans ainsi que d'un siège d'administrateur stagiaire élu pour un an.

En 2019 le conseil compte 17 administrateurs titulaires sur les 20 sièges prévus dans les statuts, et un administrateur stagiaire (voir p6). Les collèges exploitants agricoles / propriétaires / gestionnaires fonciers et arracheurs / cultivateurs de gentiane ne sont pas complets. Ines CHAUD-ULLRICH (collège 2), Drissi MARBOUH (collège 2), Denis CHAUD (collège 3), Dominique BONNY (collège 4), Jean-Jacques VERMEERSCH (collège 4) et Dominique ROUSSELET (collège 4), ont été réélus lors de l'AG du 22/05/19.

### **E/ Bureau :**

Le bureau est réélu à l'identique (voir p6).

### **F/ Animation :**

Depuis sa création, l'association « Gentiana Lutea » vit en étroite collaboration avec la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central », projet dont le CPPARM est maître d'œuvre depuis 2010. Elle apporte une grande part d'autofinancement du projet soutenu en 2019 par l'ANCT\* et subventionné par l'État. (voir p 21).

Bien que le siège social soit situé à Aydat – 63970 dans le Massif central, il est rappelé que pour des raisons pratiques, le siège administratif est établi à Manosque dans les locaux du CPPARM.

Stéphanie FLAHAUT, chargée de mission gentiane au CPPARM, anime la structure. Basée dans le Massif central, elle est joignable les lundis, mardis et mercredis au 0605281200 ou par mail : [stephanie.flahaut@cpparm.org](mailto:stephanie.flahaut@cpparm.org).

Notons par ailleurs que la vie de l'association n'est possible que grâce à l'implication bénévole de ses adhérents élus au CA et/ou impliqués dans les différents projets, ainsi qu'au réseau de partenaires que nous avons su construire.

## **G/ Réunions et organisation du travail**

### 1. Conseils d'administration :

Ces réunions rythment les différents travaux, elles permettent de décider des grandes lignes des projets et en valident les avancées. Elles sont également l'occasion d'aborder les questions de communication, de faire le point sur les financements, sur les partenariats et sur l'actualité de la filière. En sa qualité de « comité de suivi », le CA est également consulté pour les orientations de la « Mission gentiane ». Il s'est réuni 2 fois en 2019 : les 06/03/2019 et 14/10/2019 à Lempdes (63370). Les comptes-rendus sont consultables dans le registre de l'association.

### 2. Assemblée générale :

Organisée le 20/05/2019 au buron de Paillassayre, sur le plateau du Cézallier, et accueillie par la COPTASA\*, l'AG a rassemblé 36 personnes (voir p 3-4).

Nous y avons retracé les actions 2018 et validé les orientations 2019 ainsi que la version complète du guide de

bonnes pratiques de production de racine de gentiane. Les personnes présentes ont reçu un livret contenant le rapport d'activité et le projet de procès verbal de l'AG 2018, ainsi que le rapport moral du président.

Ce rendez-vous annuel est enfin un temps d'échanges entre professionnels, propriétaires / gestionnaires fonciers, collectivités territoriales et organismes en charge de l'environnement : CBN\*, Parcs, DREAL\*, ... Chaque année, l'AG est accueillie par un acteur de la filière. Elle met à l'honneur territoire et patrimoine culturel en lien avec la gentiane.

### 3. Réunions des groupes projets en 2019 :

- **Groupe projet « Culture »** : le 14/10/2019 à Vetagro Sup - Lempdes (63370)
- **Groupe projet « Charte »** : le 30/01/2019 à Vetagro Sup - Lempdes (63370)
- **Groupe projet « Certification »**, 4 réunions : le 30/01/2019 à Vetagro Sup - Lempdes (63370) ; le 25/06/2019 dans les locaux de Certipaq à Clermont Ferrand (63000) ; le 14/10/2019 à Vetagro Sup - Lempdes (63370) ; le 27/11/2019 chez Champimousse - Marvejols (48100)
- **Groupe projet « Observatoire économique »** : le 30/01/2019 à Vetagro Sup - Lempdes (63370)
- **Groupe projet « Analyse »**, 2 réunions : le 11/02/2019 à Vetagro Sup - Lempdes (63370) et le 13/12/2019 à Pont du Château (63430)

### 4. Composition des groupes en 2019 :

#### **Groupe (1)**

##### Observatoire économique / démarche Qualité :

Fabrice BAHUCHET  
Bernard BORNES  
Stéphanie FLAHAUT  
Christian PERRIER  
Emmanuel PICARD  
François PICARD  
Jean-Jacques VERMEERSCH

#### **Groupe (2)**

##### Charte de production de gentiane durable :

Fabrice BAHUCHET  
Christine de BENEDICT  
Denis CHAUD  
Ines CHAUD-ULLRICH  
Anne CHEVILLARD  
Olivier COYNE

Benoist DELORY

Philippe DESRIVIERS

Stéphanie FLAHAUT

Charles JOLLES

Drissi MARBOUH

Christian PERRIER

#### **Groupe (3)**

##### Culture :

Fabrice BAHUCHET  
Bernard BORNES  
Serge CHABAUD  
Denis CHAUD  
Ines CHAUD-ULLRICH  
Anne CHEVILLARD  
Emmanuel CORREIA  
Stéphanie FLAHAUT  
Christian PERRIER  
Hervé ROCHE

#### **Groupe (4)**

##### Communication / Comité de rédaction :

Christine de BENEDICT  
Camille BUISSIÈRE  
Ines CHAUD-ULLRICH  
Emmanuel CORREIA  
Stéphanie FLAHAUT  
Charles JOLLÈS  
Jean-Jacques VERMEERSCH

#### **Groupe (5)**

##### Analyse :

Camille BUISSIÈRE  
André-Paul CARNAT  
Christian COELHO  
Gilles FIGUREDO  
Stéphanie FLAHAUT  
Siham MAZZAL  
Christian PERRIER  
Hervé ROCHE

Cette liste n'est pas exhaustive, elle reste ouverte à toute personne motivée et peut évoluer en fonction des différents chantiers qui se mettent en place.

## II. COMMUNICATION :

### **A/ Partenariats et réseau de travail :**

#### **- Réseau « Culture » :**

Le groupe projet « Culture » de l'association Gentiana Lutea rassemble depuis 2016 des personnes qui cultivent ou ont un projet de mise en culture de gentiane. C'est un lieu d'échanges et de mise à disposition d'informations dont le but est de favoriser le développement des cultures de gentiane. Aujourd'hui constitué d'une dizaine de personnes, le groupe est de plus en plus sollicité :

En 2019, Aleksa DENCEVSKI, un étudiant serbe qui mène aussi des essais, a régulièrement échangé avec les membres du groupe sur entre autre des problématiques de fonte de semis.

L'association a par ailleurs partagé des graines de gentiane d'Auvergne avec Pietro FUSANI, chercheur italien du « Centro di ricerca Foreste e Legno » de Trente qui travaille sur la germination des gentianes. Plusieurs échanges de bibliographie ont eu lieu et nous sommes dans l'attente des résultats de ses essais.

Suite à la non germination de l'essai de « semis griffé » sur le site de Saint Flour, et au départ de Alice CHAZAL et de Antonin GUIGUE, le partenariat avec le Lycée Agricole Louis Mallet est pour l'instant interrompu.

#### **- Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) et projet ValuePam\* :**

Le projet ValuePam a pris fin en novembre 2018 et le CBNPMP partenaire français du projet nous a présenté ses résultats à l'occasion de l'AG du 20/05.

Des échanges réguliers ont par ailleurs toujours lieu avec Raphaële GARRETA, sur les filières pyrénéennes et du Massif central, et sur les aspects réglementaires : travaux avec les organismes en charge de l'environnement et le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, protocole de Nagoya, ...

En 2019 nous avons aussi échangé avec Lionel GIRE et Julian OLVERA, dans le cadre de l'étude de la dynamique des populations de gentiane.

#### **- Association Française des Cueilleurs professionnels (AFC) :**

L'AFC étant en désaccord avec le guide de bonnes pratiques de production de l'association, a préféré réaliser sur sa propre fiche « Gentiane ». Inquiète pour la ressource, elle travaille avec le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire sur une réglementation. Nous partageons cette inquiétude et souhaiterions que les professionnels de la filière aient la possibilité de participer à ces débats.

#### **- VetAgro-Sup\* :**

L'école d'agronomie est un partenaire historique de la « Mission gentiane », elle est à l'origine de relations de travail avec plusieurs chercheurs. Parmi eux, nous travaillons toujours avec Christian PERRIER aujourd'hui retraité et qui partage avec nous ses connaissances, notamment en matière de culture. VetAgro-Sup reste notre principal partenaire en terme de logistique : en 2019 la grande majorité des réunions organisées dans le cadre de la « Mission gentiane » ou par l'interprofession se sont tenues à Lempdes (63370) dans les locaux de l'école.

#### **- SICARAPPAM\* :**

Partenaire à l'origine de la « Mission gentiane », la coopérative auvergnate productrice de PPAM\* reste impliquée dans le projet qu'elle soutient depuis ses débuts. Elle redynamise aujourd'hui sa production de gentiane sauvage et poursuit des essais de culture de gentiane qui nous permettent de réaliser un suivi de la plante en condition de culture.

#### **- Université de Bourgogne :**

Nouveau partenariat en 2019, par l'intermédiaire de Christian COELHO avec qui nous réalisons un travail d'analyse de racine de gentiane .

#### **- Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) :**

Le PNRVA abrite le siège social de l'association « Gentiana Lutea ». Une collaboration est par ailleurs en place par le biais des réunions du comité de suivi du réseau Natura 2000 des Monts et Plomb du Cantal.

## **B/ Veille et partage des informations :**

### [1. Revue de presse :](#)

Une veille documentaire permet tout au long de l'année de partager les articles parus avec les acteurs de la filière : plante, ressource, filière, évènements, ... Les adhérents sont invités à participer à cette veille en transmettant à l'association les articles dont ils ont pu avoir connaissance.

#### **Principaux articles 2019 :**

- « **À la rencontre de chercheurs d'or vert, une activité bien enracinée** », La Lozère Nouvelle, Céline Rambeau, p14, 27/06/2019

- « **La science pour conserver la flore du Nevadeuse** » (effets du changement climatique, Sierra Nevada Espagne), Ideal, Juan Enrique Gómez, 08/06/2019
- « **Trouver les ressources végétales utiles à l'étranger et surmonter les limites des ressources biologiques nationales** », Senews.net, 17/07/2019. Un centre de recherches coréen, en partenariat avec une université chinoise, dépose un brevet concernant un nouveau principe actif identifié sur de la racine de gentiane. Après vérification, il s'agit de l'acide loganique que nous connaissons déjà. De plus, la publication scientifique, sur laquelle s'appuie l'article s'intéresse à priori à *Gentiana macrophylla*
- « **L'extrait de *Gentiana macrophylla* Pall (*Gentianaceae*) exerce des effets protecteurs contre l'ostéoporose chez la souris** », Gong, T .; Su, X.-T .; Xia, Q .; Wang, J.-G. 2018 , 17 , 429–434. [ Google Scholar ]
- « **Un Goudot d'or pour la Gentiane d'Aubrac de Marius Bonal** », centrepresseaveyron.fr, 12/07/2019
- « **L'Avèze au cœur du Parc des Volcans** », Le réveil du Cantal, p2, Stéphane Briant, 19/07/2019
- « **Gentiane jaune : entre exploitation de la ressource et conservation d'un patrimoine naturel** », fiche technique du CBNPMP n°13, décembre 2018
- « **Espèces de Gentiane !** », Atlas de la biodiversité Territoriale, SYTEC, juillet 2019
- « **Zoom sur la Gentiane** », newsletter n°3, Atlas de la biodiversité, août 2019
- « **Fête de la gentiane : on fête les racines de Picherande (Puy de Dôme) le 14 et 15 août** », lamontagne.fr, Louise Olivier, 13/08/2019
- « **La culture de la gentiane à Gelles (Puy de Dôme), entre patience et défi environnemental** », lamontagne.fr, Louise Olivier, 13/08/2019
- « **Le Ginto auvergnat** », lefiraro.fr, Laurence Haloche, 09/09/2019
- « **L'Albanie, eldorado européen des herbes médicinales** », consoglobe.com, Pail Malo, 18/08/2019
- « **Un plan d'action pour la gentiane jaune** », Turquie, haberler.com, 18/09/2019
- « **La gentiane jaune est utilisée pour la distillation de schnaps** », Allemagne, schwarzwaelder-bote.de, 18/09/2019
- « **La Gentiane jaune, une plante pyrénéenne** », La Gazette, Jérôme Etchecopar, 16/10/2019
- « **La Gentiane a son guide de bonnes pratiques** », l'Auvergne Agricole, Mélodie Comte, 02/11/2019
- « **Extrait de racine de gentiane, taille du marché 2019** », tribuneoccitanie.com, Xian Xi'an DN Biology, Changsha Vigorous-tech, Biotech Xi'an Lyphar, Biotechnologie du Schaanxi Undersun, 27/11/2019
- « **À la découverte des professionnels de la cueillette, la gentiane se cherche un avenir durable** », l'Union Agricole et Rurale, Romain Ouertal, 11/12/2019

## [2. Veille réglementaire :](#)

### **- Révision de la réglementation dans le cadre de la loi pour la reconquête de la biodiversité :**

Envoi le 13/02 du rapport d'activité 2018 de la « Mission gentiane » et du guide de bonnes pratiques de production de racine à Monsieur LALANNE, service eau et biodiversité du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Ceci afin de faire connaître l'interprofession et les travaux liés à la gestion durable de la ressource. Des points réguliers sont également réalisés avec Raphaële GARRETA.

Le décret n° 2017-1583 paru en novembre 2017 précise le régime de déclaration ou d'autorisation auquel seront soumis les professionnels qui exploitent des ressources naturelles (animaux non domestiques ou végétaux non cultivés). Pour ce qui concerne les végétaux, il doit encore être complété par la liste de plantes à laquelle il s'applique (la liste de cadrage) qui devait initialement être diffusée en janvier 2019.

Parallèlement, le CBNPMP en partenariat avec la DREAL\* Occitanie et certaines DDT\* construisent une réflexion et proposent un recours à des plans de gestion dans le cadre de cette réglementation. Le Ministère fait savoir que cela n'est pas envisageable. On reste donc pour l'instant sur un système d'Arrêtés Préfectoraux.

## C/ Outils et documents produits :

### 1. Communication liée au projet :

- Actualisation en décembre 2018 et diffusion le 16/01/2019 du « document à tiroirs » : document de présentation de l'interprofession et des actions réalisées dans le cadre de la « Mission gentiane ». Il est construit sous forme de fiches-actions et est destiné à la recherche de financements
- Le groupe projet « Communication » travaille également sur le projet « Médaillon » qui a pour objet de motiver le mécénat et de cadrer la communication
- Communication sur l'état du projet de « semis griffé » : un article a été réalisé fin 2019 et diffusé auprès de la communauté Gentiane constituée à l'occasion de la campagne de financement participatif de 2017
- Une synthèse du travail sur l'observatoire économique est réalisée fin 2019 dans le but d'expliquer aux financeurs qui ont soutenu ce travail, comment l'observatoire trouve finalement sa place dans une démarche « Qualité » plus globale
- Le rapport d'activité annuel 2018 sur la « Mission gentiane » a été envoyé aux partenaires financiers début 2019. Celui-ci sert également de base pour l'élaboration du livret de réunion diffusé en AG

### 2. Communication liée à la plante, aux bonnes pratiques et à la filière :

- Le 15/07/2019 la version complète du guide de bonnes pratiques est diffusée. Elle est accompagnée de ses trois annexes actualisées : annexe réglementaire, convention-type d'exploitation de racine et dossier « statuts des arracheurs »
- Article consacré à l'AG 2019 de l'association Gentiana Lutea et aux essais de culture de Freddy FRESARD, dans le bulletin du CEEG n°34, juin 2019
- L'annuaire des professionnels de l'association est en ligne sur : [www.cpparm.org/la-gentiane/](http://www.cpparm.org/la-gentiane/), il est actualisé deux fois par an
- Parution d'articles dans la Newsletter du CPPARM : n°11 (janvier 2019) : « sensibilisation des propriétaires et des gestionnaires fonciers » ; ValuePam « présentation de la filière Gentiane française et mesures mises en place pour gérer la ressource » ; n°12 (mars 2019) : « Analyse de racines de gentiane » ; n°14 (juillet 2019) : « AG association Gentiana Lutea »

### 3. Outils numériques :

Les outils en place sont régulièrement actualisés : la page Gentiane pour une communication auprès des professionnels : <http://www.cpparm.org/la-gentiane>, la page Facebook de l'association <https://www.facebook.com/Association-Interprofessionnelle-de-la-Gentiane-Jaune-Gentiana-Lutea-179495859063296/>, ainsi que la page Ulule : <https://fr.ulule.com/preserver-lamer-des-volcans/>, pour une communication d'avantage grand-public.

Ces sites permettent de diffuser des documents propres à la filière et relatifs à l'association ou à la « Mission gentiane » : comptes-rendus de réunions, rapports de stages, rapports d'activités, ... Ils permettent également le partage des articles de presse.

## D/ Événements 2019 :

### 1. Randonnée Gentiane :

Le Sytec (Syndicat des Territoires de l'Est Cantal) qui rassemble un certain nombre de communautés de communes, réalise un inventaire participatif de la flore. Il a contacté l'association Gentiana Lutea afin de faire découvrir la plante et sa filière aux



*Étude d'un pied de gentiane, sortie Sytec, juillet 2019*

participants d'une randonnée organisée le 24/07 à Saint Urcize (15110). Stéphanie FLAHAUT a participé à ce rendez-vous dans le but de faire connaître l'interprofession, les problématiques liées à l'exploitation de la ressource naturelle, ainsi que les bonnes pratiques de production.

## 2. Fête de la gentiane de Picherande :

Christine de Bénédic, élue à Picherande et administratrice de l'association Gentiana Lutea pour sa commune, coordonne la présence de l'association sous un barnum où est installée l'exposition sur la gentiane et sa filière (co-réalisée avec la commune de Picherande en 2015). Cette année encore, plusieurs bénévoles ont assuré une permanence et partagé leurs connaissances avec le public. Les visiteurs toujours très intéressés sont venus nombreux. L'événement bien médiatisé, a entre autre fait le 13h du Journal télévisé sur TF1 : « Liqueur de gentiane en Auvergne : une recette vieille de plus de cent ans », 19/08/2019.

## III. ACTIONS / PROJETS (Gentiana Lutea / CPPARM)

### **A/ Suivi de gentiane sur les estives :**

#### 1. Relevés des placettes d'observation 2019 :

##### **- Protocole d'observation :**

Plusieurs échanges avec le CBNPMP\* ont eu lieu au printemps 2019 afin de réviser le protocole d'observation de la gentiane. Ceci devait permettre de compléter les travaux du projet ValuePam\* pour mieux comprendre la relation entre partie aérienne et partie souterraine de la plante. La collaboration n'ayant finalement pas abouti, les quatre stations d'observation ont été relevées sur la base du protocole en place depuis 2011 avec toujours pour objectif l'étude de l'impact de l'arrachage sur le renouvellement de la ressource et sur la dynamique des populations.

Les quatre stations étudiées représentent une vingtaine de placettes de 5m x 5m, installées en pâturage bovin. Les visites ont été effectuées les 26/06 au lac Chauvet (63850), 01/07 au col d'Aulac (15380), 02/07 à La Poujade (12210) et 10/07 dans le Forez (63600).

Deux types de notations sont toujours réalisés : à l'échelle de la placette et à l'échelle de plants marqués.

Les données sont saisies au fur et à mesure des relevés, elles viennent rejoindre la base constituée depuis 2011.

##### **- Germination :**

On pouvait s'attendre à ce que la belle floraison observée en 2018, qui a en principe produit un stock de graines plus important que d'habitude, favorise l'apparition de nouvelles plantules en 2019. Ceci avait d'ailleurs été le cas suite à la forte floraison de 2011 qui nous avait permis d'observer des tapis de plantules sur les stations de Pégrol et de la Poujade, dès 2012. Mais les relevés effectués en 2019 montrent l'absence de germination. Il semblerait que 2019, marquée par un été très sec et caniculaire n'ait pas permis à la gentiane de trouver les conditions qui lui étaient favorables.

Parallèlement à ces notations, nous n'avons pas compté d'avantage de plantules sur la parcelle exploitée à la mini-pelle, visitée dans le but de confirmer des observations de professionnels selon lesquelles la reprise de la gentiane pouvait être favorisée par le brassage de terre qu'engendre une exploitation mécanisée. L'examen demande à être confirmé, mais il semble qu'au delà du mode d'exploitation de la plante, la germination de la gentiane soit très sensible aux conditions météorologiques. Ce phénomène aussi observé sur nos essais de culture confirme les craintes liées aux changements climatiques annoncés.

##### **- Impact de la floraison sur le développement des pieds :**

Les pieds qui ont fleuri en 2018 montrent en 2019 une augmentation du nombre de leurs rosettes. On peut voir que sur le



*Quatre rosettes autour d'une hampe florale sèche (n-1)*

rhizome, dès l'année qui suit la floraison, se développent souvent au niveau de la cicatrice laissée par une hampe florale, 2, 3 ou 4 bourgeons qui en surface forment des rosettes. L'analyse doit se poursuivre pour savoir si les pieds qui n'ont pas fleuri en 2018 se sont développés de la même façon.

## 2. Dynamique des populations : échanges avec le CBNPMP

Dans la continuité des travaux sur l'estimation de la ressource et sur la mise en place d'un plan de gestion dans le cadre du projet ValuePam, nous avons transmis en janvier 2019 l'ensemble de nos données de terrain à Lionel GIRE, Botaniste du CBNPMP, afin qu'il étudie la dynamique des populations de gentiane. Nous sommes déçus par le travail qu'il a confié à un étudiant de l'Université de Toulouse, lequel comporte de nombreuses lacunes et raccourcis, et omet de mentionner la « Mission gentiane », à l'origine des données exploitées. La démarche statistique intéressante demande cependant à être approfondie. Suite à plusieurs échanges nous sommes dans l'attente des résultats de l'étude de Lionel GIRE.

## 3. Synthèse des observations depuis 2011 :

Conscients que nos données doivent être mieux valorisées et qu'elles renferment de nombreuses informations, nous avons commencé une synthèse des observations avec analyse descriptive sur la période 2011-2019. Ce travail gagnerait à être confié à un étudiant en thèse.

### **B/ Groupe projet « Culture » :**

#### 1. Essais de germination en caissettes :

Christian PERRIER a pour la troisième année consécutive, réalisé des essais de semis en caissette, avec ou sans traitement à l'acide gibberélique, avec des graines de gentiane sauvage du Massif central, de cinq provenances différentes. La germination de la gentiane est de mieux en mieux maîtrisée :

Année	Germination de la terrine traitée	Germination de la terrine non traitée	Qualité des plants	Autres observations
2016-17	Nulle	Nulle	-----	Problème de conservation des graines ?
2017-18	OK mais variable en fonction de l'origine des graines	Nulle	Étiolés et sensibles au botrytis	Tentative de repiquage non concluante . Problème de botrytis.
2018-19	OK	Nulle	Mieux	Repiquage bien suivi et réussi mais toujours des problème de botrytis. Peu de radicelles présentent des nodules (qui attestent de la présence de mycorhizes)

On notera que Lionel GIRE et Freddy FRESARD ont également obtenu un bon taux de germination avec une levée de dormance par le froid.

#### 2. « Semis griffé » :

L'observation des cultures de gentiane conduites par la SICARAPPAM nous a amené à tester la technique du « semis griffé ». Celle-ci consiste à semer de la gentiane directement dans la végétation prairiale. Seuls deux des quatre sites initialement choisis en 2017 pour cet essai sont encore suivis : Gelles et Cisternes-la-Forêt. Une seconde tentative à Valuejols avec des graines traitées à l'acide gibberélique n'a rien donné.

Parcelle	Modalité	Germination	Entretien	Observations 2019
Gelles 2016-2017	Semis à la volée sur parcelle passée au vibroculteur	Pas homogène et pas très dense	À la tondeuse puis avec du pâturage équin dès oct. 2019	Les plants qui ont survécus ont bien grandi (10-15 cm)
Gelles 2017-2018	Semis à la volée sur une ancienne parcelle de gentiane récoltée à la	Belle germination par endroits. Celle-ci se mélange avec la	À la tondeuse puis avec du pâturage équin dès oct. 2019	Des plantules de taille très variable. Parfois de vrais tapis de

	fourche et non retravaillée	germination naturelle d'avant récolte		semis
<b>Saint Flour 2017-2018</b>	Semis à la volée sur une bande de prairie griffée	Nulle		Sol peut-être trop séchant
<b>Valuejols 2017-2018</b>	Semis à la volée sur un sol nu assez tassé	Nulle		Sol peut-être trop séchant
<b>Cisternes-la-Forêt 2017-2018</b>	Semis à la volée dans une clairière défrichée ; sol retourné	Non homogène et peu dense	1 tonte au printemps + 1 broyage à l'automne	Les plantules sont difficiles à voir
<b>Gelles 2018-2019</b>	Semis en ligne sur parcelle de gentiane récoltée puis bien travaillée	Germination assez étalée, d'abord observée sur les zones ombragées	À la tondeuse puis avec du pâturage équin dès oct. 2019	La sécheresse et la canicule semblent retarder la germination
<b>Valuejols 2018-2019</b>	Semis de graines traitées à l'acide gibberélique, sur la prairie	Nulle		Couvert végétal trop dense ?
<b>Valuejols 2018-2019</b>	Semis de graines traitées à l'acide gibberélique, sur sol travaillé	Nulle		Conditions trop séchantes ?

Le semis griffé semble être une alternative intéressante à la culture classique : un couvert végétal qui protège le sol (moins de sensibilité à l'érosion), moins de contraintes liées à l'entretien de la parcelle, et une meilleure valorisation d'un terrain qui peut continuer à être pâturé. Le suivi réalisé en 2019 (visite de la parcelle de Gelles le 09/07) confirme que la graine est sensible au dessèchement, qu'elle a besoin d'entrer en contact avec le sol, que la plantule apprécie un milieu frais mais ne s'implante pas si la concurrence des autres plantes est trop forte.

## C/ Exploitation de la ressource :

### 1. [Campagne 2019 et état de la ressource :](#)

Dans l'attente d'un outil mieux construit, un sondage sur la production de gentiane 2019 est prévu pour début 2020. Cependant les échanges avec les professionnels et un point sur la campagne de production lors du CA du 14/10 permettent déjà de relever quelques informations :

- **Sécheresse** : craignant de manquer d'herbe, les éleveurs retardent souvent l'accès à la ressource. Sur certaines prairies, les vaches défont les sacs pour manger la gentiane arrachée. Malgré des sols secs, la racine s'arrache sans difficulté particulière

- **Exploitation** : au dire des adhérents de l'association, les prélèvements sont en augmentation. Il y a une forte pression sur la ressource. En témoignent des chantiers de plus en plus difficiles à trouver et un prix d'achat de gentiane sur pied en nette augmentation. Des vols de racine ont également contraint certains arracheurs à sortir quotidiennement leur production du champ

- **Marché** : la gentiane se vend bien. Il n'y avait a priori que peu de stocks de racine sèche en début de saison. Pour autant de la racine vendue à des prix défiant toute concurrence serait encore exportée. Malgré plus de transparence aujourd'hui, ce phénomène pose encore la question de la régularité de certains chantiers. Cela montre également qu'il est urgent de cadrer la production et de travailler sur la valorisation de cette ressource naturelle fragile et convoitée

### 2. [Protocole de Nagoya :](#)

Protocole international ratifié par la France en 2016 avec l'adoption de la loi pour la reconquête de la biodiversité (loi n°2016-1087). Il vise à combattre l'appropriation illégale des ressources génétiques et des connaissances qui y sont associées, sans partage de leur utilisation. Concrètement il est demandé aux premiers utilisateurs (les entreprises qui font de la recherche et développement) de partager les avantages qu'ils tirent de l'exploitation de ces ressources (APA\*) en réinvestissant dans la conservation et l'utilisation durable de la

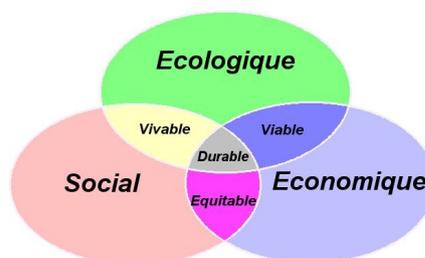
biodiversité. Les entreprises françaises qui importent des matières premières animales ou végétales sont régulièrement confrontées à ce protocole, mais sur le territoire métropolitain son application est encore floue. Cette année le cas de la gentiane s'est posé car l'entreprise Mane (multinationale implantée à côté de Grasse) a sollicité le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire afin d'obtenir le droit de commercialiser un nouvel arôme naturel à base de gentiane. Or en France se pose encore la question de savoir qui sont les organismes susceptibles de bénéficier de ces contreparties. L'association Gentiana Lutea a fait partie de la liste de contacts transmise par le Ministère, mais c'est en fin de compte l'industriel qui a choisi de reverser sa contrepartie financière à l'AFC\*. Ceci a surpris les professionnels de la gentiane car l'AFC est loin de représenter la filière ... On notera que ce dispositif doit permettre de soutenir un réel travail de terrain en faveur de la production durable et que la filière gentiane y voit une possible source de financement à venir.

## D/ Version complète du guide de bonnes pratiques de production de racine de gentiane :

Dans la continuité des réunions de fin 2018, la construction des volets 2 et 3 du guide de bonnes pratiques de production de racine de gentiane constitue un gros chantier en 2019. Cette version finalise le guide et présente deux grandes avancées :

**- Elle lui apporte tout d'abord une dimension sociale et économique qui en font un réel outil de développement durable**

*Schéma du développement durable :  
« Un développement  
qui répond aux besoins du présent sans  
compromettre la capacité des générations  
futures à répondre aux leurs. »*



En effet, alors que le volet 1 « Consignes de production pour l'arrachage de racine sauvage » est surtout centré sur des préconisations en lien avec la plante et son environnement et s'adresse tout particulièrement aux arracheurs de gentiane et aux propriétaires/gestionnaires fonciers (choix du terrain, pratiques d'arrachage, ...), les volets 2 : « Consignes de gestion de la ressource et de vente de gentiane sur pied » et 3 : « Consignes de collecte et d'achat de racine de gentiane » s'intéressent également à des notions de propriété, de facturation, de contractualisation et de revenus. Ces derniers volets s'adressent essentiellement aux propriétaires/gestionnaires fonciers, aux exploitants en gentiane, collecteurs et acheteurs de racine.

**- La version 2019 introduit aussi la notion de gestion de la ressource.** Comme on vient de le voir, elle concerne potentiellement tous les maillons de la filière et incite à travailler de façon concertée.

Hormis la réunion de travail du 30/01 ainsi que les nombreux échanges du groupe « Charte », cette version du guide aura nécessité un dialogue avec Karine MONTAGNIER, juriste de la chambre d'agriculture d'Aurillac, afin d'étudier avec elle les aspects complexes liés à la propriété de la gentiane, à la facturation et à la responsabilité du donneur d'ordres.

Le guide constitue finalement un ensemble de préconisations sur lesquelles viendront s'appuyer la charte de production de Gentiane durable et ses documents d'engagements à décliner en fonction du rôle de chacun dans la filière (voir schéma ci-après).

Nous étudions par ailleurs le moyen de contrôler les bonnes pratiques de production. Le projet de marque « Gentiane durable » devrait répondre à cette problématique. L'absence de réglementation inquiète cependant les professionnels qui ont aussi besoin de l'appui des autorités en charge de la protection de l'environnement.

## E/ Charte de production durable :

Représentation schématisée de la charte de production durable de gentiane en 2019. En gris foncé les éléments finalisés ; en blanc ceux en cours de travail ou en projet :



Le socle de la charte constitué par les préconisations du guide est aujourd'hui terminé. L'étape suivante consiste à rédiger un document de présentation qui introduira la notion de développement durable avec ses trois piliers : la gestion de la ressource, le progrès social et la viabilité économique. Ce préambule devra être accompagné de documents d'engagements à décliner en fonction du rôle de chacun dans la filière.

Ce travail rejoint le projet de labellisation qui implique également des engagements à respecter un règlement d'usage de la future marque « Gentiane durable » (terme non validé et à retravailler en 2020).

A ce stade nous devons encore étudier l'articulation entre les deux projets. La forme définitive sera validée en 2020.

## F/ Caractérisation de la gentiane en fonction des terroirs et des modes de production :

### 1. Variabilité au sein du Massif central et en fonction du mode de production :

Nous avons prélevé en juin / juillet 2018 une série d'échantillons de racine de gentiane afin de réaliser une analyse des principes amers et d'étudier une éventuelle variabilité au sein du Massif central et en fonction du mode de production (comparaison racine sauvage / racine de culture). Le protocole d'échantillonnage est à retrouver dans le rapport d'activité 2018.

Le laboratoire Lexva Analytique a réalisé une analyse chromatographique en phase liquide (HPLC) sur les 43 échantillons fournis qui ont subi 2 extractions, chacune analysée 3 fois. Le tout renouvelé 2 fois à cause d'une forte teneur en gentiopicoside (principe amer) qui a contraint à réaliser une dilution de la solution... soit 12 injections par échantillon !

Les résultats communiqués en décembre 2018 font l'objet d'une première interprétation par le groupe projet à l'occasion de la réunion du 11/02/2019 : les experts saluent un travail d'analyse de grande qualité. Grâce aux étalons qu'il s'est procuré, Gilles FIGUEREDO a identifié 5 amers différents (swertiamarine, acide loganique, gentiopicoside, sweroside et amarogentine), ainsi que 3 « inconnus » dont la structure semble proche de celle des amers. Les premiers travaux de Christian COELHO et d'André-Paul CARNAT montrent des répartitions hétérogènes de ces amers entre les sites. Le gentiopicoside et l'acide loganique ne sont pas, d'après cette étude, des éléments discriminatoires. Ces chercheurs mettent en évidence des différences entre racine de culture, plus riches en amarogentine, et racine sauvage plus riches en « inconnus ».



*Préparation des échantillons de racine, 2018*

Un échantillonnage plus restreint et non recevable d'un point de vue scientifique, mais susceptible d'ouvrir des pistes de travail intéressantes, a par ailleurs permis d'observer une variabilité de la composition de l'appareil souterrain de la plante en fonction de la partie analysée : cœur/cortex/rhizome/racines.

- L'étude cœur/cortex montre des concentrations très différentes sur les cœurs qui tendent à se regrouper pour les écorces (mais deux analyses seulement)
- L'étude rhizome/racines montre que les racines sont plus riches en amarogentine et que le rhizome est plus riche en sweroside et en « inconnus »

On notera finalement que les indices d'amertume varient beaucoup d'un principe amer à l'autre et qu'avec les données dont nous disposons, il est compliqué de caractériser la gentiane en fonction de son origine. Les professionnels font par ailleurs remarquer que les laboratoires utilisateurs de gentiane semblent particulièrement attentifs à la présence d'amarogentine (très amer), et que l'amertume d'un produit à base de gentiane semble évoluer avec le temps.

Parallèlement à ce travail, une recherche d'huiles essentielles s'est avérée pratiquement nulle.

### 2. Partenariat avec l'Institut de la Vigne et du Vin de Bourgogne :

La rencontre avec Christian COELHO, enseignant-chercheur de l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin de l'Université de Bourgogne permet de poursuivre les travaux d'analyse par le biais du stage de quatre mois (du 27/03/2019 au 26/07/2019) de Geoffrey RIVOIRE, étudiant en Master 2 – Contrôle et Analyse Chimiques : « Authentification des racines de gentiane ». Son travail est encadré par Christian COELHO et Elias BOUMAROU (AgroSup Dijon). Nous mettons à leur disposition le reliquat d'échantillons encore disponibles au laboratoire, dans le but de confirmer nos travaux par d'autres approches d'analyse :

Geoffrey s'est penché sur l'activité anti-oxydante de la racine (à mettre en lien avec les propriétés médicinales). Pour réaliser ce travail, il a exprimé cette activité en pourcentage d'inhibition du DPPH\* calé sur

la concentration en gentiopicroside, le composé amer majoritaire dans la racine de gentiane.

Il a observé des différences entre les échantillons d'un même site, mais n'a pas mis en évidence de différences entre les sites. On pourrait poursuivre l'analyse et voir si cette concentration peut être liée à la présence de polysaccharides (cellulose et amidon), retrouvés en grande quantité sur certains échantillons et généralement indicateurs de l'âge de la racine.

Il a par ailleurs utilisé une méthode plus globale qui permet d'observer l'empreinte chimique de la racine : l'analyse spectroscopique des 43 échantillons de racine, soumis à différents rayons UV : visible, infrarouge et proche infrarouge. Cette méthode a permis à Geoffrey de mettre en évidence un effet sol sur la composition des racines de gentiane. Il distingue trois groupes avec des différences plus ou moins marquées : racines issues d'un sol granitique, d'un sol basaltique et d'un sol calcaire. Les racines les plus différentes étant celles issues des sols basaltiques et calcaires. Une différence est perceptible entre sols granitiques et basaltiques mais nécessite une validation. Ces travaux devraient faire l'objet d'une publication scientifique en 2020.

Christian COELHO a également travaillé avec d'autres étudiants sur de la gentiane mise à macérer dans du vin : il a observé une différence d'amertume entre un échantillon d'Auvergne et un échantillon du Jura. Chose surprenante car cette différence n'est pas flagrante sur les résultats d'analyses.

## **G/ Corpus réglementaire : « dossier statuts » :**

Le problème du statut des arracheurs est récurrent dans la filière. Il est certainement à l'origine d'une certaine opacité de l'activité et de débordements. À cette problématique viennent s'ajouter des relations complexes entre les différents acteurs qui entraînent souvent des transferts de responsabilité mal appréhendés.

Pour rappel, le corpus est un document évolutif qui consacre aujourd'hui un dossier sur les statuts des arracheurs. Dans une première partie nous détaillons la complexité des relations contractuelles qui s'établissent entre les différents acteurs (professionnels ou non) lors de l'exploitation de la racine sauvage : propriétaire de la gentiane, arracheur, exploitant en gentiane et collecteur. Ces relations vont déterminer les droits, devoirs et responsabilités de chacun. Le corpus présente ensuite les différentes catégories de statuts : juridique, social et fiscal, ainsi que la spécificité de la « cueillette » qui a encore du mal à être reconnue comme une activité agricole à part entière. Une deuxième partie est constituée de 6 fiches : statut d'arracheur salarié, annexe pénibilité, statut d'arracheur cotisant solidaire, prestataire de services, annexe obligation de vigilance, statut d'arracheur auto-entrepreneur. Chacune des fiches présente les caractéristiques d'un statut plus ou moins adapté à la production de gentiane et renvoie le lecteur aux textes de loi qui font référence.

Le document retravaillé fin 2018 pour satisfaire aux attentes de l'AG du 22/05/2018 est diffusé à partir de janvier 2019. Cependant, suite à une discussion avec Madame MONTAGNIER, juriste de la Chambre d'Agriculture d'Aurillac, l'association souhaite apporter quelques précisions au chapitre dédié à la reconnaissance du statut de cueilleur, du point de vue social, fiscal et juridique. Ce travail est prévu pour 2020.

## **H/ Vers une labellisation :**

### [1. De l'observatoire économique au projet de marque :](#)

Les échanges de la fin 2018 et le projet de partenariat avec FAM\* afin de construire l'outil de saisie de l'observatoire économique en projet n'ont pas abouti. Par ailleurs, le travail sur les critères à mesurer est confronté à des soucis de confidentialité et de fiabilité des données. Le projet en tant que tel est donc mis de côté pour que l'observatoire économique trouve sa place dans un système plus global et plus ambitieux inscrit dans une démarche de développement durable. Projet qui valorise et fait finalement converger les axes de travail progressivement mis en place par la « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central » depuis 2010.

### [2. Un projet transversal qui lève les points de blocage :](#)

La filière décide de s'engager dans une démarche « Qualité », qui dans le contexte actuel, présente trois avantages majeurs :

- **Permettre le contrôle des bonnes pratiques de production** (aspects sociaux, économiques et environnementaux) via le règlement d'usage de la marque que les candidats s'engagent à respecter

- **Alimenter un observatoire économique fiable**, dans le respect de la confidentialité des données individuelles, afin de soutenir une bonne gestion de la ressource
- **Valoriser la racine de gentiane** auprès d'une clientèle toujours plus soucieuse des conditions de production et de l'origine des produits

### 3. La forme :

Face à l'urgence de cadrer la production de gentiane, ce projet mobilise les professionnels qui en 2019 multiplient les réunions : le 30/01, le 06/03, le 25/06 et le 14/10.

L'étude des signes officiels de qualité et des marques privées existantes ne convainc pas la profession qui souhaite créer son propre label afin de répondre au mieux à ses besoins. Elle envisage la piste d'un contrôle tierce-partie réalisé par un organisme certificateur indépendant. Cependant, suite à une étude de faisabilité et à la réunion de travail avec Certipaq, il est décidé de commencer par des contrôles internes (réalisés par l'association). Ceci permettra de tester et de finaliser l'outil, mais aussi de s'adapter aux petits moyens financiers de la filière.

Une marque collective simple « Gentiane durable » devrait donc être déposée en 2020 auprès de l'INPI\*, accompagnée d'un règlement d'usage et d'un plan de contrôle.

Ce projet concerne tous les maillons de la filière qui peuvent potentiellement s'engager en fonction de leur rôle et de la responsabilité qu'ils ont vis à vis de la ressource : le propriétaire/gestionnaire foncier s'engagera sur la tenue d'un registre d'arrachage, sur le respect de rotations longues, sur la réalisation d'un contrat écrit avec l'arracheur ; le producteur s'engagera sur ses pratiques d'arrachage ; le collecteur sur la traçabilité de ses racines, ...

La démarche est progressive et vise à accompagner chaque entreprise vers des pratiques plus respectueuses, en prenant en compte leur histoire et leur mode de fonctionnement.

### 4. Test du volet économique et réflexion sur les engagements des opérateurs :

Un volet économique simplifié est en cours de finalisation : il consiste en un classeur de saisie basé sur des notions de production, d'achats, de ventes et de stocks de racine. Le document à renseigner par l'opérateur (à terme tous les maillons de la filière concernés) établit l'éligibilité de celui-ci en fonction de seuils validés en réunion (écart entre stock final et stock théorique ; rapport stock final / quantités vendues ; achats non certifiés / total des achats et production ; production et achats / ventes ; coefficient de conversion racine fraîche en racine sèche). Il distingue la constitution de stocks liés à une activité normale de celle réalisée dans un but spéculatif, considérée comme non durable. Ce volet permet d'alimenter l'observatoire économique en respectant la confidentialité des données individuelles, mais il va bien au-delà et constitue aussi une base de données indispensable à la gestion de la ressource.

Les audits réalisés dans une phase de test ont débuté fin 2019 et doivent se poursuivre début 2020. Ils représentent aussi un temps d'échange privilégié avec les professionnels sur la construction du volet social et du volet environnemental du règlement d'usage, et notamment sur la notion de fiches de chantiers. Ils sont enfin l'occasion de réaliser le sondage désormais bis-annuel de la production de gentiane pour 2019.

Le lancement de la marque est prévu pour le printemps 2020 avec, pour cette première année, des audits basés sur la comptabilité des opérateurs ainsi qu'un engagement à respecter le règlement d'usage qui s'appuie sur la charte de production durable de gentiane. Dès la deuxième année un contrôle plus complet concernera également tous les engagements pris. Un gros travail sur le règlement d'usage et sur le plan de contrôle est à prévoir en 2020.

## IV. FINANCEMENT :

### A/ « Mission Gentiane » en 2019 :

	Origine des financements	Montants	Taux
Convention D 331 : septembre 2018 à décembre 2020 (28 mois)	Total financement public:	54 094 €	75,6 %
	FNADT	50 094 €	70 %
	Région AURA	4 000 €	5,6 %
	Financement privé :	17 470 €	24,4 %
	<b>Total budget prévisionnel :</b>	<b>71 564 €</b>	<b>100 %</b>

	4 mois - 2018 (réel)	12 mois - 2019 (réel)
<b>Dépenses totales :</b>	11 959 €	24 968 €
<b>Ressources :</b>		
Total financement public:	9 567 €	16 993 €
FNADT	5 567 €	16 996 €
Région AURA	4 000 €	0 €
Financement privé :	2 392 € (soit 2870 € TTC)	6 976 € (soit 8371 € TTC)

Le projet est soutenu par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires du Massif central (ANCT), seul partenaire public en 2019, qui nous ouvre des fonds FNADT\* (État).

#### Le projet est construit en 3 fiches-actions :

- Suivi de l'évolution des sites de gentiane en milieu sauvage et en culture
- Structuration de la filière autour de la gestion de la ressource et de la valorisation du « produit Gentiane »
- Formation et diffusion

### B/ Mécénat, contributions et participation des professionnels :

Comme chaque année, l'association participe à la part d'autofinancement de la « Mission gentiane ».

Au 31/12/2019 et après clôture des comptes, l'association doit verser au CPPARM (maître d'œuvre du projet) 8371 € TTC afin de compléter l'autofinancement sur les actions 2019.

Cette somme est issue des cotisations des adhérents de l'association et de dons réalisés par les acteurs de la filière.

**Origine des dons 2019 :** SICARAPPAM : 1000 € ; Bernard BORNES : 380 € ; Andrè-Paul CARNAT : 70 € ; Distillerie LOUIS COUDERC : 380 € ; Commune de PICHERANDE : 80 € ; COPTASA : 90 € ; Dominique BONNY : 100 € ;

Depuis le 19/11/2018, le groupe « Communication » qui a travaillé sur la campagne Ulule en 2017 voit ses fonctions élargies à la recherche de financements : le document de présentation de l'association et des projets a été actualisé en décembre 2018 et diffusé avec l'appel à cotisation le 12/02/2019.

### C/ Statut fiscal de l'association :

L'association interprofessionnelle de la Gentiane jaune a pour objet de sauvegarder la ressource (organiser une gestion durable de la ressource à l'échelle de la filière), de développer la filière (rassembler des personnes physiques et morales, professionnels de la gentiane), de représenter et promouvoir la filière, de valoriser et promouvoir la gentiane et ses produits.

Elle œuvre avec et pour l'environnement et tente de maintenir un patrimoine tant naturel que culturel. Dans ce but, elle contribue chaque année à la part d'autofinancement de la « Mission gentiane » et s'implique dans les projets.

Afin de motiver ses donateurs, elle entreprend en 2014 une demande de reconnaissance d'intérêt général

auprès de la DDFIP\*, qui lui est refusée au motif qu'une interprofession agit par définition pour un cercle restreint de personnes et a une activité lucrative.

L'association qui ne peut donc pas faire bénéficier à ses donateurs d'avantages fiscaux, doit redoubler d'efforts pour réunir la part d'autofinancement du projet, car elle n'atteint pas non plus le seuil de revenus suffisant pour être assujettie à la TVA. De ce fait elle perd chaque année les 20 % de TVA facturés par le CPPARM sur la participation financière pour la « Mission gentiane ». Ce qui représente entre 1000 et 2000 € / an.

### **D/ Projet « Médaillon » :**

Ines CHAUD-ULLRICH et Camille BUISSIÈRE travaillent sur la valorisation du soutien financier des entreprises aux actions de la « Mission gentiane ». Elles élaborent des étiquettes à coller sur les produits à base de gentiane, ainsi qu'une charte d'utilisation. Le projet se voit mis entre parenthèse fin 2019 afin de ne pas créer de confusions avec le projet de marque « Gentiane durable » qui avance à grands pas. Dans ce contexte, les initiatives individuelles sont malgré tout les bienvenues.



*Assemblée générale de Gentiana Lutea, le 20 mai 2019 au buron de Paillasseyre - 63420*